

Compte-rendu du CHS-CT du 9 juin 2022

Les élus **FO-DGFIP 43** ont lu la déclaration liminaire suivante :

"Monsieur le Président,

Après des mois et des mois de lutte acharnée tant au niveau national que local, contre le NRP, voilà que notre DG souhaite engager les agents dans un remue-ménages, ou comment demander la participation des agents à des décisions déjà prises !

Notre DG retrouverait-elle de l'audition, après avoir été sourde à toutes remarques ? Nous ne le pensons pas. Au contraire... Cette stratégie vise à mettre les agents à défaut. Sous prétexte de vouloir gentiment les impliquer.

Seulement, ce que souhaitent les agents n'est pas d'être concerté, mais d'être plus considéré. Que leurs missions le soient tout autant. Et que l'humain revienne au centre des préoccupations de la DG.

Les documents soumis au CHSCT montrent une augmentation des demandes de suivi psychologique. Signe d'un malaise profond des agents.

Les destructurations incessantes, la casse de nos missions, et plus généralement la casse du service public mettent à mal les agents, leurs motivations et leurs implications.

Ils se sentent abandonnés, méprisés, démotivés.

*C'est pourquoi **FO-DGFIP 43** exige :*

- le retrait du NRP, et le retour à de vraies structures DGFIP de proximité.*
- l'arrêt des suppressions d'emplois, et du recours aux contractuels.*
- un recrutement à la hauteur des besoins des services et des agents.*
- une vraie revalorisation du point d'indice. "*

En réponse à notre liminaire, le directeur a indiqué que le contrat d'objectifs et de moyens était présenté pour une durée de 3 ans. Pour lui, après la massue NRP, l'état de la DGFIP est à la stabilisation. Nous avons bien évidemment demandé si la stabilisation concernait aussi les effectifs. Bien sûr, il n'en est rien ! Les suppressions d'emploi devraient continuer avec toutes les conséquences que l'on connaît déjà.

Le grand remue ménages permet d'après lui de faire participer les agents à l'avenir de la DGFIP. Les représentants **FO-DGFIP 43** y voient une perte de temps puisque les grandes lignes sont déjà dessinées et sûrement décidées. Le calendrier prévoit une remontée des chefs de service au 17/06/2022 avec un rapport envoyé au 14/07/2022 par la Direction à Bercy. Nous avons demandé à être destinataire de ce rapport.

En décembre, les orientations de ce remue ménages devraient être présentées.

Concernant le recours aux contractuels, le Directeur a répondu que la DGFIP n'était plus attractive et que le recours aux contractuels était la seule alternative. La mobilité et la rémunération sont des freins à un recrutement par voie de concours.

Les représentants **FO-DGFIP 43** ont évidemment approuvé le fait que la rémunération était trop basse par rapport aux compétences exigées tout en dénonçant le nombre de places offertes aux concours. Le statut de la Fonction Publique offre des garanties à l'agent et à l'administration qu'un contrat n'offre pas.

Enfin, le Directeur nous informe que les risques psychosociaux font l'objet d'une attention particulière de la Direction et des services RH. Ces derniers sont en lien avec l'assistante de service social ainsi que la médecin de prévention.

POINT 1 : Présentation du rapport d'activité annuel 2021 du médecin du travail (pour information).

En 2021, la médecin de prévention était affectée à 20 % pour la Haute-Loire (291 agents). Elle passe à 30 % pour 2022.

L'année 2021 a été consacrée comme celle de 2020 à la gestion de la crise sanitaire. La médecin a effectué 225 visites sur pièces dont 91 occasionnelles spontanées. Il y a eu peu de visites en présentiel donc peu d'exams tels que des tests visuels.... 41 demandes concernent des aménagements de poste. Le travail de l'assistant de prévention est salué par la médecin puisque les demandes sont rapidement satisfaites.

Beaucoup de visites médicales concernent la sphère psychique et permettent pour la plupart des cas l'orientation vers un psychologue du travail. Cela pose question sur l'état d'esprit des agents de la DGFIP. Les représentants **FO-DGFIP 43** ont dénoncé ce fait puisque nous ne sommes pas dupes, le Nouveau Réseau de Proximité (NRP) et ses conséquences n'y sont sûrement pas pour rien!

POINT 2 : Point sur la situation sanitaire en Haute-Loire (point COVID et point sur les arrêts maladie - pour information).

La Direction nous informe qu'ont été dénombrés 83 cas positifs du 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 18 mai 2022.

Les dernières consignes sanitaires applicables sont celles qui datent de mai 2022.

Il est à noter que 4 personnes sont toujours en télétravail 5 jours sur 5. Le point est régulièrement fait avec eux par la médecin de prévention.

23 personnes ont été arrêtées plus de 21 jours du 1^{er} janvier 2022 au 18 mai 2022 contre 28 personnes pour l'année 2020 complète et 31 personnes en 2021. Les représentants **FO-DGFIP 43** ont alerté la Direction à ce sujet. Cela est très inquiétant d'autant plus que cela concerne seulement que 4 mois et demi!

Les arrêts inférieurs à 5 jours depuis le début de l'année subissent le même sort puisque 44 personnes sont concernées d'ores et déjà contre 55 personnes en 2021 et 63 en 2020.

La Direction nous assure être vigilante à ce sujet.

Par ailleurs, il nous a été indiqué que la médecin de prévention devait effectuer une visite de reprise pour les personnes ayant été au moins 30 jours en arrêt maladie (contre 21 jours auparavant).

POINT 3 : Examen des fiches de signalement, accidents de service et exercice d'évacuation de la DDFIP (pour information).

Aucune fiche de signalement n'a été déposée récemment.

6 accidents de travail ont été constatés depuis le début de l'année (5 concernant des agents de la Direction et 1 concernant un agent du SIE d'Yssingaux).

Un exercice d'évacuation a eu lieu le 5 avril 2022. Ce dernier a permis de déceler plusieurs anomalies et problématiques. Les Conseillers aux Décideurs Locaux qui ont leur bureau au 5^{ème} étage n'ont pas entendu l'alarme incendie. Ce problème devrait être résolu rapidement.

Par ailleurs, la problématique soulevée concerne les guides files et serres files. Ces derniers n'étaient pour certains pas présents (télétravail, congé...). Leurs missions n'ont donc pas été assurées. Cela pose question car tous les agents travaillant ce jour-là n'ont pas pu être listés et si l'exercice avait été réel, toutes les personnes présentes n'auraient pas pu être recensées. Par ailleurs, l'accent est mis sur la formation de guide file et serre file qui est importante en cas d'incendie.

POINT 4 : Examen dématérialisé des registres SST (pour information).

Il n'y a pas de nouvelle demande dans les registres Sécurité Santé au Travail.

POINT 5 : Point sur les visites de sites par la délégation (pour information).

Les services qui seront visités par la délégation sont les sites d'Yssingaux et le SGC du Puy en Velay. Cela devrait intervenir durant le mois de juin.

Les représentants **FO-DGFIP 43** ont demandé à la Direction d'indiquer aux chefs de service la nécessité de faire un rappel des consignes de sécurité aux agents surtout lorsque de nouveaux agents arrivent dans leur service.

POINT 6 : Examen du budget 2022 (pour avis).

Le budget comporte 34 224€ d'engagement pour l'année 2022. 12 117,47€ ont déjà été votés concernant pour la plupart des aménagements de poste, des formations (risque routier, ergonomie sur le poste de travail, gestion des conflits, gestion du

stress ainsi que des consultations chez un psychologue. Notre avis est demandé concernant la prise en compte du remplacement de stores sur le site d'Yssingeaux. Les représentants **FO-DGFIP 43** ont montré la limite de cette dépense avec le budget du CHSCT mais à la vue des crédits restants et à la nécessité du changement de ces stores sur le site, ont voté cette dépense.

Les représentants **FO-DGFIP 43** ont proposé l'acquisition de lampes sur pied, moins agressive pour les yeux que la lumière au plafond.

POINT 7 : Questions diverses

Il nous est précisé que les gourdes pour les agents ont été commandées tout comme les plantes vertes (celles de la direction étant arrivées).

Un groupe de travail pour le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) aura lieu le 23/06/2022.

Une borne rentrante dans le sol a été installée à l'entrée du parking Fontanille. Elle fonctionne avec le même badge qui permet de rentrer dans le bâtiment de Terrasson.

Les représentants **FO-DGFIP 43** ont montré leur contentement de cette solution qui permet de palier au problème des voitures qui se garaient à cet emplacement et qui n'avaient rien à voir avec nos services.

Les représentants **FO-DGFIP 43** au CHS-CT 43 : Stéphanie BENOIT - Karine VEYSSEYRE. Titulaires et JérémY FOLL (suppléant)

Adhérer au syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques

BULLETIN D'ADHÉSION

(À renvoyer à Robert GAGNE, Trésorerie Hospitalière DDFIP)

NOM :

PRENOM :

GRADE :

AFFECTATION :

Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP

Fait à _____, le _____

Signature

66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu